

Formation Mise en Situation : Réaliser une maquette numérique (TP BiM Modeleur)

Durée :	5 jours
Public :	Tous
Pré-requis :	Aucun
Objectifs :	S'approprier la conception d'un projet dans Revit pour la phase APS de l'étude architecturale avant de passer en phase APD et de préparer un dossier de permis de construire
Sanction :	Attestation de fin de stage mentionnant le résultat des acquis
Taux de retour à l'emploi:	Aucune donnée disponible
Référence:	MIS102050-F
Note de satisfaction des participants:	4,62 / 5

Contexte de l'étude :

Le projet va être modélisé dans Revit afin d'appréhender sa conception pour la phase APS de l'étude architecturale. Afin de passer en phase APD et de préparer un dossier de permis de construire, le commanditaire demande à la maîtrise d'œuvre de modéliser une maquette numérique sur Revit, afin de sortir les premiers plans architecturaux du bâtiment, qui seront présentés dans le dossier de permis de construire.

Pour cette étape, les plans à produire sont les suivants :

- PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]
 - PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
 - PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]
 - PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
 - PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]
 - PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]
 - PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
 - PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- Des précisions sur ces documents sont données dans le document "notice_51434#10 permis de construire".